



VOUS ÊTES... PLOMBIER-CHAUFFAGISTE

PRINCIPAUX RISQUES

MANUTENTION ET POSTURES PÉNICIBLES : douleurs du dos, du cou, des épaules, des coudes, des poignets et des genoux: risque de troubles musculo-squelettiques.

POUSSIÈRES, FUMÉES ET SUIES (fibres minérales, amiante, fumées de soudage, suies de combustion) : rhinites, irritations oculaires, cutanées et des voies respiratoires, cancers du poumon, de la plèvre, de la peau et de la vessie.

PRODUITS CHIMIQUES (colles, mastics, décupants, solvants...) : rhinites, asthmes

allergiques, irritations et/ou brûlures cutanées.

RISQUES INFECTIEUX (contact avec les eaux souillées ou avec des aérosols contaminés) : légionellose, leptospirose, hépatite A.

ACCIDENTS DU TRAVAIL : chutes de hauteur, chutes de plain-pied, coupures, électrisations, brûlures, chocs, écrasements, accidents de la route.

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES (astreintes, urgences, amplitudes horaires, exigence de la clientèle)

EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

AST67 - Fiches conseils express AST67 :
» 'Port de charges lourdes'

Normes EPI, Plombier-
Chauffagiste, OPPBTP

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

QUELQUES CONSEILS

ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

Protégez vos genoux :

- › Limitez au maximum les positions agenouillées et/ou accroupies prolongées et/ou répétées.
- › Utilisez des tapis en mousse ou portez des pantalons à protection intégrée.

Protégez vos épaules, vos coudes et vos poignets :

- › Travaillez, dès que possible, les coudes près du corps, plus particulièrement lors du port de charge.
- › Utilisez des outils électroportatifs légers, munis de dispositifs anti-vibratoires.

Protégez votre dos :

- › Demandez à votre employeur de faire livrer le matériel directement sur le chantier.
- › Utilisez les aides à la manutention disponibles (chariots, diables, monte-charges, etc.).
- › Portez à deux les charges de plus de 25 kg (idéalement, 15 kg).
- › Pour soulever, rapprochez vous le plus possible de la charge, dos droit et genoux légèrement fléchis.



Ce qu'il faut faire :

PROTÉGEZ-VOUS DES POUSSIÈRES, DES FUMÉES, DES SUIES ET DES PRODUITS CHIMIQUES

- › Pensez à la possibilité de présence d'amiante lors des travaux de rénovation (type flocage calorifugeage, si celle-ci est

supposée, des mesures spécifiques s'imposent). Demandez à votre employeur à bénéficier de la formation réglementaire. Demandez à votre employeur si un diagnostic amiante a été réalisé. À défaut, vous disposez d'un droit de retrait.

- › Utilisez des outils avec aspiration intégrée.
- › Prenez connaissance des pictogrammes et des informations figurant sur les emballages des produits.
- › Lors de la manipulation de laines isolantes, portez des vêtements couvrants.
- › Portez des gants adaptés au risque chimique, un masque anti poussière FFP3 et des lunettes de protection.
- › Portez des gants adaptés lors du contact avec les eaux usées.

ADOPTÉZ LES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE AU TRAVAIL

- › Lavez-vous régulièrement les mains avec un savon doux et appliquez de la crème réparatrice.
- › Respectez les règles d'hygiène élémentaires : ne pas boire, manger ou fumer sur les lieux de travail.
- › Pensez à changer fréquemment vos gants et vos vêtements de travail.

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

- › Le travail sur échelle n'est autorisé que s'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas de caractère répétitif. Dans tous les cas, l'échelle doit être fixée.
- › Pour le travail en hauteur, utilisez une plateforme de travail sécurisée.
- › Utilisez du matériel adapté, aux normes et en bon état.
- › Maintenez le chantier propre, rangé et bien éclairé.
- › Portez des chaussures de sécurité.
- › Assurez-vous d'être titulaire d'une habilitation électrique.

Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.